



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Aide-mémoire relatif au contrôle du matériel et de l'équipement

lors de la Finale du Championnat suisse de section 2019

Fusil 300m et Pistolet 25/50m

Edition du 23.09.2019

Généralités

Lors de la Finale du Championnat suisse de sections (CSS) au fusil 300m et pistolet 25/50m du 27.10.2019 à Thoun (Guntelsey), un contrôle du matériel et de l'équipement sera effectué conformément aux Dispositions d'exécution de la Finale du CSS 2019.

Ce contrôle est **obligatoire** pour tous les participants à la Finale.

Il sera effectué dès 06h00 aux trois emplacements suivants:

- Fusils de sport (Fusil standard et Fusil libre) au rez-de-chaussée du stand F300.
- Fusils d'ordonnance (Fusils d'assaut 90, 57-02, 57-03 et Mousqueton) au rez-de-chaussée
- Pistolets au palier intermédiaire vers le sous-sol

Des contrôles peuvent être aussi effectués sur le pas de tir, pendant et après le tir.

Feront notamment l'objet de contrôles:

les positions de tir, la munition (lorsqu'elle a été remise), le poids de la détente et la conformité de l'arme.

Fusil

Tous les participants sont priés de présenter au contrôle leurs **armes**, les **gants**, ainsi que **vestes et pantalons de tir** (y compris les sous-vêtements qu'ils porteront sous celle-ci pendant le tir) de même que les **chaussures de tir**. Le matériel sera contrôlé comme suit et marqué au moyen d'autocollants.

Armes

- Les armes seront contrôlées quant aux caractéristiques et au poids de détente.
- Les Fusils sport seront contrôlés selon les Règles ISSF, toutes les armes d'ordonnance selon les Règles FST (RTSp), y compris selon le catalogue des moyens auxiliaires SAT du 01.01.2019.

Dis-tance	Désignation	Abréviation	Poids de détente	Poids maximal	Règlement
300m	Fusil libre	FL	libre	8.0 kg	ISSF
300m	Fusil standard	FSt	1500 g	5.5 kg	ISSF
300m	Mousqueton (Fusil long 11, Mousqueton 11 et 31)	Mq, F long	1300 g		RTF et catalogue des moyens auxiliaires
300m	Fusil d'assaut 57 (Ord02) (F ass 57 et F ass 57 PE)	Fass 57/02	2200 g à la détente d'hiver		RTF et catalogue des moyens auxiliaires
300m	F ass 57 (Ord03) (F ass 57 et F ass 57 PE)	Fass 57/03	2200 g à la détente d'hiver		RTF et catalogue des moyens auxiliaires
300m	Fusil d'assaut 90 (F ass 90 et F ass 90 PE)	Fass 90	2200 g		RTF et catalogue des moyens auxiliaires

Habillement et équipement

- Gants de tir (épaisseur max. 12mm, pas de fermetures Velcro).
- Veste et pantalons de tir: épaisseur et caractéristiques (épaisseur simple 5mm, épaisseur double 10mm). Rembourrages 10mm en simple épaisseur, 20mm en double épaisseur. Si une veste est trop étroite, il faut soit déplacer les boutons soit les enlever.
- Les sous-vêtements portés par les tireurs ne doivent pas dépasser 2.5mm en simple épaisseur ou 5mm en double épaisseur, y compris la partie recouvrant le coude.

Tir couché

- La veste de tir ne doit pas être en contact avec le fût de l'arme.
- L'utilisation de coussins ou de rembourrages similaires sous le corps et sous les vêtements de tir est interdite.
- Le port de pantalons et de chaussures de tir n'est pas autorisé.
- Le chargeur et la poignée pistolet ne doivent en aucune manière reposer sur quoi que ce soit.

Tir couché avec bipieds pour Fusil d'assaut

- Si le chargeur ou la poignée pistolet est saisi avec la main, celle-ci ne doit en aucune manière reposer sur quoi que ce soit.
- Le chargeur et la poignée pistolet ne doivent en aucune manière reposer sur quoi que ce soit.
- L'utilisation de coussins ou de rembourrages similaires sous le corps et sous les vêtements de tir est interdite.
- Le pontet de sous-garde du dispositif de détente du Fass 90 doit toujours se trouver en position normale (prescription de sécurité).

Pistolet

Tous les participants doivent présenter au contrôle leurs **armes** et leurs **chaussures de tir**. Le matériel sera contrôlé et marqué au moyen d'autocollants:

- Les armes seront contrôlées quant aux caractéristiques et au poids de détente.
- Tous les Pistolets d'ordonnance selon les Règles FST (RTSp) et compte tenu du catalogue des moyens auxiliaires du SAT du 01.01.2019 inclus.
- Les chaussures de tir seront contrôlées.

Avant, pendant et après les tirs, des contrôles seront effectués sur le pas de tir.

Distance	Désignation	Abr.	Poids de détente	Poids max	Règlement
25m	- Pistolets à percussion annulaire	PPA	1000 g	1400 g	
25m	- Pistolets à percussion centrale	PPC	1000 g	1400 g	
25m	- Pistolets Parabellum 7.65mm, 00, 06 et 06/29 - SIG Pistolet 49 - Pistolets SIG P 210-1 jusqu'au P 210-6, P 210-6S, P 210 Legend modèle „Heavy Frame“ inclus, tous avec une longueur de canon de 120mm, calibre 9mm	PO	1360 g		RTSp
25m	- SIG Pistolet 75 - Pistolets SIG resp. SIG SAUER P 220 calibre 9mm Para et 7.65mm	PO	1500 g		RTSp
25m	- Pistolets SIG resp. SIG SAUER P 225, P 226, P 226 X-FIVE, P 228, P 229, P 239, P 250 DCc calibre 9mm	PO	1500 g		RTSp
25m	- SIG Pro SP 2009, SPC 2009		1500 g		
25m	- SIG SAUER SP 2022, SPC 2022, calibre 9mm Para		1500 g		
25m	- Pistolets Sphinx AT 2000, 3000 avec une longueur de canon maximum de 120mm, calibre 9mm et 7.65mm Para		1500 g		
25m	- Pistolets Glock 17, 19, 26		1500 g		
25m	Autres pistolets admis selon le catalogue des moyens auxiliaires DDPS		au moins 1500 g		

Fédération sportive suisse de tir

Walter Oesch
Le préposé technique

Sous réserve des modifications ultérieures